

Compte rendu Conseil Municipal du 16 septembre 2011

Adhésion au SDDCCEG

Le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune au syndicat départemental des collectivités concédantes de l'électricité et du gaz de la Haute Loire. Elle sera rattachée au secteur de Cayres-Pradelles et désigne Paul BRAUD et Abel FAYOLLE comme délégués.

Renouvellement de ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole Loire Haute-Loire d'un montant de 200 000 € au taux d'intérêt EONIA + 0,90 %.

Vente de terrain

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente au Gaec de la RILLADE de la parcelle A 1056 d'une surface de 9194 m² au prix de 0,46 €/ m². Cette vente avait été approuvée par les électeurs de la section de Conil en 2008.

Assujettissement à la TVA du lotissement

Suite à la modification des dispositions fiscales à compter du 11 mars 2010, Le Conseil Municipal décide de solliciter l'assujettissement du lotissement « la plaine de conilis ».

Compte-tenu de ce changement de régime fiscal, le prix de vente qui était fixé à 13 € est porté à 11,37 € HT soit 13,60 € TTC.

Droit de Préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter pour la vente de l'immeuble AB 116.

Servitude

Le Conseil Municipal donne son accord pour céder une servitude d'accès et de passage de réseau sur la parcelle A 621 au profit de la parcelle A 622, compte-tenu du changement d'usage de celle-ci.

Enquête publique EARL PORC du STEVENSON

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet, en effet une partie du plan d'épandage est situé sur la commune.

Le Conseil Municipal demande que l'ilot n°58 d'une surface de 0,28 ha situé sur la commune d'Ouides et exploité par la SCEA du VELAY soit retiré du plan d'épandage car il est trop près de la source du Rocher (Séjallières) qui a déjà un taux de nitrates élevé.

D'autre part les parcelles H 371,372,373 sont situées à moins de 100 mètres de maison d'habitation du bourg de Saint Jean, il nous semble nécessaire de les retirer aussi.